

## Le nouveau cadre budgétaire et comptable des universités

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

1



### I. Le contexte général

Les principaux textes

# Les principaux textes fondamentaux régissant l'organisation budgétaire et comptable des EPSCP RCE

- → Le Code de l'éducation
- → Le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique
- → Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP RCE
- → L'instruction codificatrice M9-3 relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



### II. Le cadre budgétaire

#### Les principes budgétaires

- → Le principe d'annualité : le budget est établi pour une année civile (article 7 du décret RCE).
- → Le principe d'unité budgétaire : l'intégralité du budget doit être contenu dans un document unique (article 2 du décret RCE)
- → Le principe d'universalité : le budget doit retracer l'intégralité des dépenses et des recettes (article 8 du décret RCE)
- → Le principe de spécialité : les crédits prévus pour une nature de dépense ne peuvent pas être utilisés pour une autre, (article 4 du décret RCE) conduit à définir le caractère limitatif des crédits
- → Le principe de sincérité : le budget doit prévoir de manière sincère les dépenses et les recettes de l'exercice. Il doit s'appuyer sur des prévisions réalistes et étayées (article 9 du décret RCE)
- → Le principe d'équilibre : le budget de l'établissement doit être voté en équilibre réal. 3 conditions de cet équilibre (article 9 du décret RCE) seminaire 3 mule Gerer les responsabilités et competences elargies 25 et 26/11/2009

3

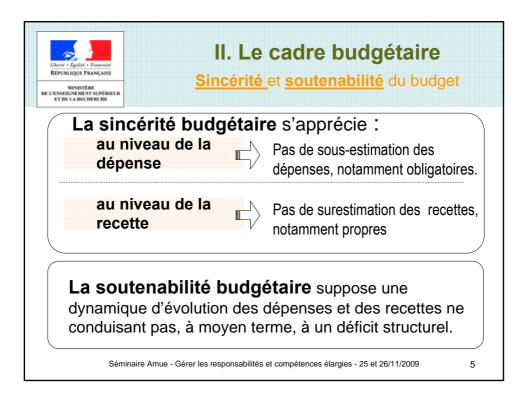


### II. Le cadre budgétaire

La limitativité des crédits

- ✓ Convergence des notions de spécialité des crédits et de limitativité des crédits
- √3 enveloppes limitatives pour le budget principal
  - Masse salariale y compris les provisions sur charges de personnel
  - Fonctionnement hors masse salariale
  - Investissement
- ✓ Les crédits sont évaluatifs pour le SAIC et les EPRD des fondations

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



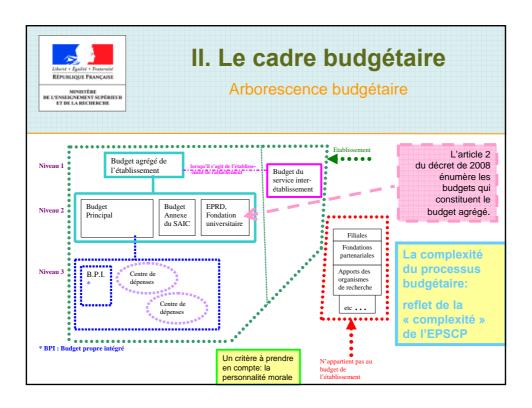


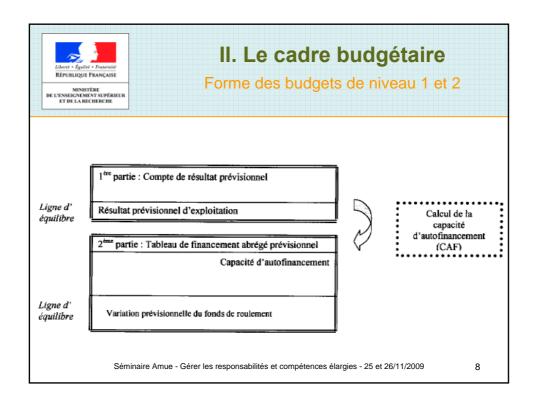
## II. Le cadre budgétaire

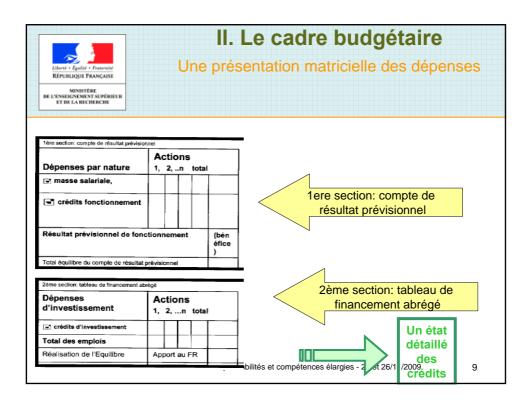
Les dérogations aux principes budgétaires

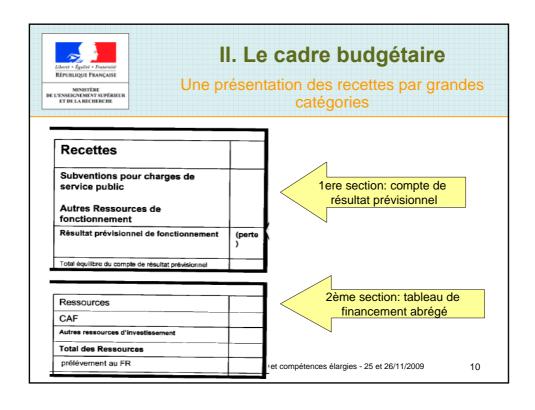
- → Mais il existe des dérogations à ces principes
  - - Reports
  - - Prélèvements sur le fonds de roulement
  - - la prise en compte de la pluri annualité
  - - les recettes « affectées »

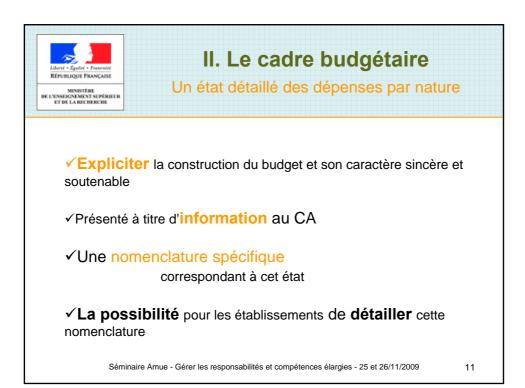
Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

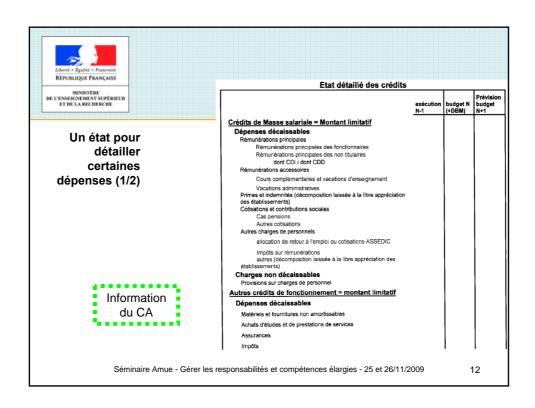






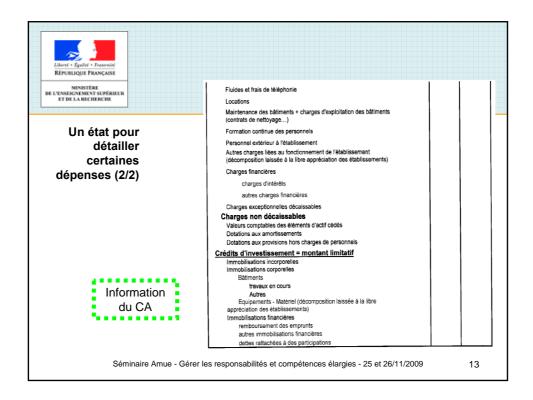






#### Le nouveau cadre budgétaire et comptable des EPSCP

Gwenaëlle VERSCHEURE, chef du bureau du budget et de la réglementation financière MESR





### II. Le cadre budgétaire

Le plafond d'emplois

## Un plafond d'emplois global pour l'établissement hors SIE qui comprend

- ✓ Le plafond d'emplois prévu par l'article L712-9 du code de l'éducation
  - Ensemble des fonctionnaires
  - Tous les contractuels financés en tout ou partie par l'Etat
- ✓ Les emplois financés intégralement sur « ressources propres »

### Un plafond d'emplois pour le SIE

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



Total des emplois

l'Equilibre

Réalisation de Apporte Apporte

### II. Le cadre budgétaire

Les annexes du budget

## Les annexes viennent compléter l'information du conseil d'administration

- √ le projet annuel de performance de l'établissement
- √ des tableaux de suivi des emplois
- ✓ les programmes pluriannuels d'investissement
- ✓ le suivi des restes à réaliser sur les contrats de recherche.

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

15

III. L'équilibre du budget Présentation de l'équilibre du budget 1ère section: compte de résultat prévisionnel Dépenses par **Destinations** Recettes nature 1, 2, .. n total 150 masse salariale, 100 Subventions Etat, 40 ■ fonctionnement 50 Autres recettes Résultat d'exploitation positif 60 Equilibre 1 Total équilibre du compte Total équilibre du compte de résultat 200 prévisionnel de résultat prévisionnel 2ème section: tableau de financement abrégé Dépenses **Destinations** Ressources d'investissement 1, 2, ...n total 80 **CAF** 50 Autres ress. d'investissement ■ investissement

Total des Ressources

et compétences élargies - 25 é

80

/2009

ilibre 2: <sub>16</sub>



### III. L'équilibre du budget

Définition de l'équilibre du budget

- → Budget principal, budget annexe du SAIC, EPRD de la fondation universitaire.
- → Les 3 conditions de cet équilibre pour chaque budget (article 9 du décret RCE):
- ✓ équilibre du compte de résultat prévisionnel et du tableau de financement abrégé prévisionnel, avec une contrainte sur la masse salariale
- ✓ évaluation sincère et soutenable des recettes et dépenses,
- ✓ les ressources du tableau de financement abrégé prévisionnel, sauf les recettes de l'emprunt, doivent permettre de couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

17



### III. L'équilibre du budget

Définition de l'équilibre du budget

 L'équilibre du résultat prévisionnel (équilibre de la section de fonctionnement) est assorti de la contrainte suivante :

≤

Montant total des dépenses de personnel

Dotation annuelle de masse salariale de l'Etat

Ressources propres d'exploitation de l'établissement

Ressources propres: total des ressources de fonctionnement encaissables de l'établissement, sauf les subventions DGESIP

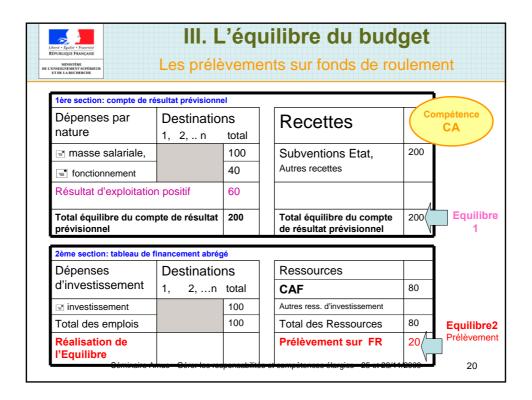
Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

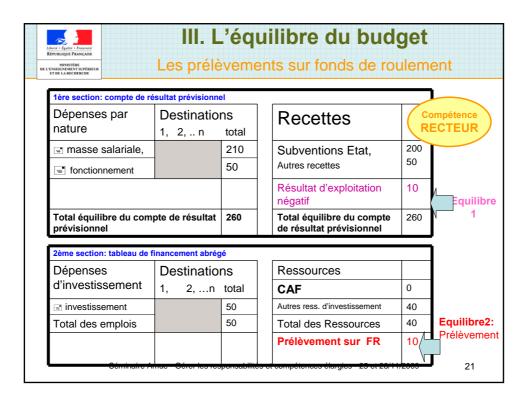


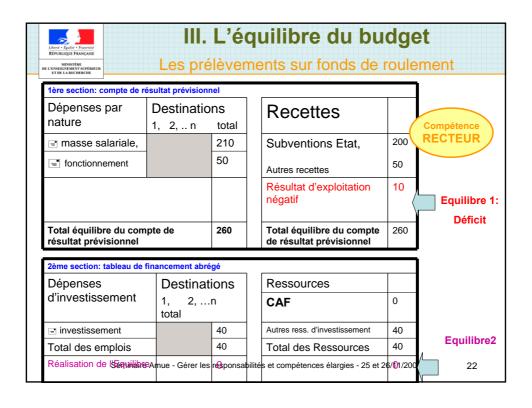
- Compétence du conseil d'administration
- L'intervention du recteur ne porte alors que sur la sincérité du budget sur les autres postes

#### Pour les autres opérations

- Approbation du recteur est requise
- Cette approbation peut être donnée lors du vote du CA
- Le recteur doit vérifier que les réserves disponibles sont compatibles avec le prélèvement envisagé
- Le financement de dépenses récurrentes doit rester l'exception (sauf le cas des reports de crédits autorisés)
- Le recteur peut vérifier si le prélèvement pour dépenses de fonctionnement est nécessaire : sous-consommation des crédits lors des exercices antérieurs (vérifier par rapport aux crédits Ouverts Aàula Clennière DM) lités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009









### III. L'équilibre du budget

Les reports

#### Sont autorisés

- ✓ Les reports correspondant aux crédits non utilisés des opérations d'investissement et des contrats de recherche pluriannuels
- ✓ Les opérations pluriannuelles constituent une annexe du budget et du compte financier
- √ Ces reports sont possibles dès le début de l'exercice
- ✓ Si les recettes correspondantes ont été « reçues », ces reports se traduisent par un prélèvement sur fonds de roulement

#### Dans les autres cas

✓ Les règles applicables relèvent de la réglementation sur le Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009 prélèvement sur fonds de roulement

23



### IV. La structure budgétaire

Le budget principal

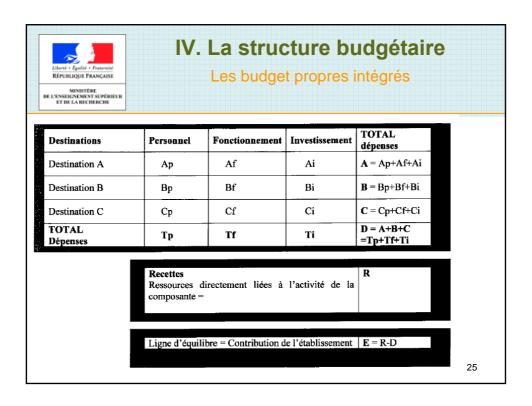
## Support de l'exécution des dépenses et des recettes générales de l'établissement hors SAIC et fondations

- > contient des moyens non répartis
- intègre les moyens répartis dans les composantes ou services communs dotés d'un budget propre intégré ou d'un centres de dépenses

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

#### Le nouveau cadre budgétaire et comptable des EPSCP

Gwenaëlle VERSCHEURE, chef du bureau du budget et de la réglementation financière MESR





### IV. La structure budgétaire

Les centres de dépenses

Destinations	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Destination</b> X	Хp	Xf	Xi	X=Xp+Xf+Xi
<b>Destination Y</b>	Yp	Yf	Yi	Y=Yp+Yf+Yi
<b>Destination</b> Z	Ζp	Zf	Zi	Z=Zp+Zf+Zi
Total	Tp	Tf	Ti	dotation de fonctionnement



### IV. La structure budgétaire

Le budget du SIE

## Régime budgétaire d'un SIE est celui de son établissement de rattachement

- ✓ Son budget est présenté sous la même forme que le budget principal
- ✓ Son budget est annexé au budget agrégé, annexes spécifiques
- ✓ Il dispose d'un plafond d'emplois
- ✓ Règles spécifiques pour apprécier son équilibre
- √ 3 masses limitatives

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

27



### V. Le processus budgétaire

Principales obligations réglementaires

- ➤ Un débat d'orientation budgétaire (art.11 du décret)
- > Une procédure interne d'élaboration du budget arrêtée par le CA, sur proposition du président (art.11 du décret)
- ➤ Communications au recteur (art 12 et art 17) et approbation (art 18)
- ➤ Dispositions exceptionnelles en cas de budget non exécutoire au 1/01/N

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



### V. Le processus budgétaire

Budget non exécutoire

- Budget non exécutoire au 1er janvier : 80% du budget de l'exercice précédent, sauf crédits pour dépenses non renouvelables
  - possibilité pour le recteur de rendre exécutoire une partie du budget
- Budget non exécutoire au 1er mars, il est alors arrêté l'autorité qui exerce le contrôle budgétaire

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

29



### V. Le processus budgétaire

Les modifications du budget

Les 4 situations nécessitant des modifications du budget de l'établissement :

- → Modification de l'équilibre du budget principal ou budget annexe ;
- →virements de crédits entre enveloppes au sein du budget principal ;
- → modification du plafond d'emplois global
- →augmentation des enveloppes du budget principal ;

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



### V. Le processus budgétaire

Les modifications du budget

#### Les caractéristiques des DBM :

- → Le CA doit obligatoirement se prononcer sur ces modifications pour qu'elles puissent être intégrées dans le budget de l'établissement et devenir exécutoires.
- → Les conditions d'approbation sont identiques à celles du BP.
- →Les DBM ne concernent avant tout les crédits par nature. Elles peuvent néanmoins avoir des répercussions sur les destinations

#### Les modifications effectuées sur décision de l'ordonnateur

- → Le CA peut déléguer au président le pouvoir d'adopter les DBM (LRU – article L.712.3 du code de l'éducation)
- → Disposition spécifiques pour l'intervention du recteur : délai de 15 jours après transmission pour agir Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



### VI. Le rôle du recteur

Un contrôle budgétaire spécifique

Articles L222-2 et L711-8 du code de l'éducation Articles 54 et 55 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008

- Une compétence exclusive du recteur
  - Doit reposer sur un dialogue entre l'établissement et les services du rectorat et la tenue de réunion préparatoire
  - ► Intervention limitée et graduée
- Une convention de Partenariat recteur-tpg

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009



### VII. Le cadre comptable

- → Application des normes du plan comptable général
- →1 nomenclature spécifique pour l'ensemble de l'établissement
- →1 période d'inventaire limitée

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009

33



### VII. Le cadre comptable

#### le compte financier

- → Document conjoint ordonnateur comptable et unique pour l'établissement
- → Contient plusieurs pièces
- → Signature du compte financier induit l'arrêt des comptes et permet l'intervention du commissaire aux comptes
- → Approbation du conseil d'approbation
- → Transmission au recteur, et aux administrations centrales (MESR et Finances)

Séminaire Amue - Gérer les responsabilités et compétences élargies - 25 et 26/11/2009